Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 6 juin 2018

académie Toulouse
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne

La directrice académique des services

départementaux de l'Education nationale

de la Haute-Garonne

à

Mesdames et messieurs les enseignant-e-s

Mesdames les directrices d'école,
messieurs les directeurs d'école

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education nationale

Cabinet

Dossier suivi par
Nathalie Méry
Inspectrice de l'Education
nationale adjointe

Téléphone
05 36 25 78 64

courriel
assistante.iena@ac-toulouse.fr

75 rue St Roch
31400 Toulouse

Depuis la rentrée scolaire 2017, les élèves des classes de CP des écoles situées en REP+ bénéficient de la mesure de dédoublement décidée par monsieur le ministre de l'Éducation nationale.

Cette mesure sera à la prochaine rentrée élargie à l'ensemble des classes de CP de l'Éducation prioritaire et aux élèves de CE1 en REP+.
Même si le caractère récent de la mesure n'a pas encore permis la menée d'évaluation scientifique et normée des effets de cette mesure sur les apprentissages des élèves, les échanges que les IEN ou moi-même avons pu avoir avec les enseignants des classes concernées témoignent déjà d'une amélioration des compétences des élèves en français et en mathématiques par rapport aux années précédentes, notamment pour ce qui concerne l'apprentissage de la lecture.

Des évaluations nationales seront menées l'an prochain et nous permettront de conduire une analyse fine et exhaustive des résultats des élèves.

J'ai missionné les IEN et les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées pour accompagner les classes et apporter leur aide aux enseignants dans la conduite des enseignements.

Pour ce qui concerne les moyens attribués à la mise en œuvre de cette réforme, j'ai porté une vigilance particulière à conforter les écoles concernées dans le taux d'encadrement spécifique dont elles bénéficiaient jusqu'alors. Je souhaite vous rappeler la méthode employée pour l'examen de la carte scolaire et l'attribution des moyens alloués au département :

Cette étude se mène en trois phases : février, mai/juin et septembre. Les effectifs sont prévisionnels lors des deux premières phases et font l'objet d'un constat à la rentrée. A chaque phase, je suis amenée à prendre des décisions d'ouverture ou de fermeture de postes, suivant au plus près l'évolution des effectifs, le département de la Haute-Garonne et la métropole toulousaine en particulier se caractérisant par une forte fluctuation d'effectifs et une démographie croissante.

Le repère traditionnellement utilisé en Haute-Garonne pour les écoles de REP+ est de 21 élèves par classe en école élémentaire et de 25 élèves par classe en école maternelle. Pour les écoles de REP, ces repères sont respectivement de 25 et 28 élèves par classe. Je me dois de vous rappeler que la notion de « seuil » n'est pas règlementaire, mais a vocation d'indicateur permettant au directeur académique de

prendre des décisions les plus harmonisées possibles selon la nature de l'école. Ces repères sont bien des moyennes d'école et non des moyennes par niveau scolaire. J'ai néanmoins été attentive à ne pas faire peser sur les classes non dédoublées le poids du dédoublement des CP (et des CE1 à l'avenir pour les REP+). Ainsi, le projet présenté en CDEN ne présente aucune école avec un taux d'encadrement supérieur à 17,9 e/c en REP+ et à 21,2 e/c en REP. J'ai, lors de ces deux phases de préparation de la carte scolaire, été amenée à des réajustements d'emplois de classes vers des moyens de remplacement pour une dizaine de situations. Cette réorganisation sera à nouveau interrogée après les constats de rentrée, en fonction des arrivées d'élèves au cours de l'été. La carte scolaire est évolutive, et comme toujours je pourrai être amenée à revoir l'implantation des postes en fonction des effectifs constatés (y compris les courriers d'engagement de présence des parents des élèves absents).

Vous comprendrez aisément que les ajustements sont difficilement prévisibles à ce jour, compte-tenu de la constante difficulté à prévoir les arrivées ou départs d'élèves avant la rentrée, ce flux persistant dans une moindre mesure tout au long de l'année scolaire. Vous êtes actuellement en réflexion pour arrêter l'organisation pédagogique de votre école à compter de la prochaine rentrée, et vous aurez peut-être à effectuer vous-mêmes des modifications le cas échéant pour adapter cette organisation à l'effectif de chaque niveau scolaire. Vous serez vigilants à respecter les directives ministérielles concernant l'allègement des effectifs des classes de CP (et de CE1 en REP+), disposant des postes nécessaires pour les concevoir à niveau unique.

Je souhaite vous réaffirmer l'attention constante que je porte aux écoles dans lesquelles vous exercez, connaissant les difficultés auxquelles vous êtes confrontés et l'engagement professionnel dont vous faites preuve au quotidien. Je serai attentive dès la rentrée aux conditions d'exercice de vos écoles, au bénéfice des apprentissages des élèves, intérêt que je sais partagé par l'ensemble de la communauté scolaire. La mesure de dédoublement est positive pour les apprentissages des élèves.

Attachée à la qualité du dialogue entre les écoles, les inspecteurs et moi-même, je vous remercie de vous inscrire dans cette perspective de la prochaine rentrée scolaire avec l'implication qui caractérise votre profession.

Elisabeth LAPORTE

Laporte